



RONQUEROLLES (95)

Le COMITE DES FETES organise sa 40^{ème} BROCANTE DIMANCHE 5 juin 2022

Amoureux d'objets anciens, brocanteur professionnel ou particulier, venez « chiner » et passer une agréable journée dans un village du Parc Naturel du Vexin situé en bordure de forêt dans un cadre verdoyant. Le Comité des Fêtes vous y attend à l'occasion de sa 40^{ème} brocante. La brocante se situe route de Renouval sur un espace plat et qui permet davantage le regroupement des stands.

Renseignements par mail : mairie.ronquerolles95@wanadoo.fr
Ou sur le Site web : ronquerolles95.fr

INSCRIVEZ-VOUS VITE !!!

Début des inscriptions le 9 mai 2022 par courrier ou aux permanences en mairie

lundi 09 mai, 16 mai, 23 mai, 30 mai

mercredi 11 mai, 18 mai, 25 mai de 9 h à 11 h 30

vendredi 13 mai et 20 mai de 16h à 18h30

DECLARATION

Je soussigné(e).....né(e)le.....à.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....Tél.....

Email.....@..... Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivré le : par :

Demande l'autorisation d'exposer à la Foire à la Brocante du 05 juin 2022 à Ronquerolles -95- Déclare sur l'honneur : - De ne pas être commerçant (e) - De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-9 du code de commerce) - De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal) Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Vente d'animaux interdite.

OBJETS A VENDRE (à remplir obligatoirement)

.....
.....
.....

Fait à.....le.....

Signature suivie de la mention « Lu et approuvé »

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION DES FOIRES A LA BROCANTE

Nous vous rappelons que les exposants doivent se conformer aux règles d'usage dans leur profession, respecter la législation ainsi que la réglementation du commerce, des prix et des services fiscaux. Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la loi. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect de la réglementation. Nous attirons votre attention sur le fait que le qualificatif « particulier » s'applique uniquement au vendeur occasionnel toléré à titre exceptionnel sur les marchés de brocante et muni, à cet effet, d'une autorisation individuelle non renouvelable.

Longueur du stand sans véhicule : (AVEC MINIMUM 4M) m x 2 €50 le M = €- réglé par chèque
..... réglé en espèces

Longueur du stand avec véhicule (nbre limité): (AVEC MINIMUM 4M) ... m x 6 € le M = €- réglé par chèque
..... réglé en espèces

aucun remboursement de place ne sera fait en cas d'annulation

Etes-vous : PARTICULIER PROFESSIONNEL N° IMMATRICULATION VEHICULE

- Particulier joindre photocopie **pièce d'identité recto-verso**
- Professionnel joindre photocopie **carte professionnelle ou extrait Kbis**

Bulletin à retourner **avant 31 mai 2022** date limite

Mairie de Ronquerolles
Comité des Fêtes
76 Grande Rue
95340 - RONQUEROLLES

☎ 01.34.70.50.88

courriel : mairie.ronquerolles95@wanadoo.fr

NB : Votre réservation ne sera prise en compte qu'à réception de ce bulletin, accompagné IMPERATIVEMENT des pièces justificatives d'une enveloppe timbrée et d'un chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC

TARIFS : « SANS VEHICULE » 2€50 le mètre linéaire (AVEC MINIMUM 4M)
« AVEC VEHICULE » 6€ le mètre linéaire (AVEC MINIMUM 4M)
« STAND DE RESTAURATION » 150€ LE METRE LINEAIRE AVEC UN MINIMUM DE 4 METRES

- **INSCRIPTION A PARTIR DU 09 MAI 2022 PAR COURRIER OU**
- **PERMANENCES POUR INSCRIPTIONS EN MAIRIE (voir verso)**
- Les emplacements seront attribués au fur et à mesure des inscriptions. Ne tardez pas à nous envoyer votre bulletin d'inscription !
(L'autorisation délivrée par la Mairie avec votre numéro d'emplacement vous sera envoyée dès réception de votre courrier)

➤ **REGLEMENT : Chaque exposant s'engage à respecter les règles suivantes, à savoir :**

- être muni de votre autorisation de vente indiquant votre numéro d'emplacement
- arriver entre 5 h 30 et 8 h,
- décharger son véhicule rapidement et le garer sur le parking prévu en respectant le sens.
- occuper exclusivement l'emplacement réservé,
- laisser les organisateurs réaffecter les emplacements inoccupés après 8 h 30,
- aucun départ avant 17 h sauf accord des organisateurs,
- ne pas exposer d'objets ou exercer une activité non compatible avec la manifestation sans accord préalable des organisateurs,
- respecter l'environnement de la commune.
- **IL EST INTERDIT DE FAIRE UN BARBECUE SUR L'EMPLACEMENT**

- ✓ *Sur place buvette/restauration*
- ✓ *Sanitaires*
- ✓ *Parking exposants et Parking visiteurs*

LIEU DE LA BROCANTE
ROUTE DE RENOUAL

